

Communes	Contribution 2013	Contribution 2014	Modifications au 01 Janvier 2014
AIGNY	4 469,69 €	4 508,85 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend pas en charge la contribution communale
AMBRIERES	0,00 €	837,33 €	Ont intégré la Cité de Cnes St Dizer, Der et Blaise qui ne prend pas en charge la contribution communale
ANTHENAY	1 119,89 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
ARCIS LE PONSART	5 277,51 €	5 323,74 €	
ARGERS	1 892,40 €	1 908,97 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
ATHIS	9 525,33 €	9 608,78 €	Intègre la CC de la Région de Vertus qui ne prend pas la compétence incendie
AUBERIVE	3 501,23 €	3 531,91 €	Intègre la CC Rives de la Suippe qui ne prend pas la contribution communale
AULNAY SUR MARNE	4 993,75 €	5 037,49 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
AUMENANCOURT	7 795,75 €	7 864,04 €	
BASLIEUX LES FISMES	3 493,70 €	3 524,31 €	
BASLIEUX SOUS CHATILLON	3 568,36 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
BAUDEMONT	2 247,30 €	0,00 €	Intègre la CC du Pays d'Anglure
BEINE NAUROY	18 053,65 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne
BELVAL EN ARGONNE	1 270,48 €	0,00 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
BERGERES LES VERTUS	11 068,07 €	11 165,03 €	
BERRU	6 521,21 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne
BERZIEUX	2 753,69 €	2 777,82 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
BINARVILLE	2 943,31 €	2 969,10 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
BINSON ET ORQUIGNY	0,00 €	0,00 €	
BLESME	3 967,67 €	0,00 €	Intègre la CC Saulx et Bruxenelle
BOUCHY SAINT GENEST	0,00 €	0,00 €	
BOURGOGNE	14 759,02 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne
BOUVANCOURT	3 289,46 €	3 318,27 €	
BOUZY	0,00 €	0,00 €	
BRAUX SAINTE COHIERE	1 364,31 €	1 376,26 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
BREUIL SUR VESLE	4 087,97 €	4 123,79 €	
BREUVERY SUR COOLE	4 239,44 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
BUSSY LETTREE	0,00 €	6 035,61 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)
CAUREL	12 164,82 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne
CAUROY LES HERMONVILLE	7 147,68 €	0,00 €	Intègre la CC Nord Champenois
CERNAY EN DORMOIS	35,37 €	35,68 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
CERNON	2 341,31 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
CHAINTRIX BIERGES	4 063,13 €	4 098,73 €	
CHALTRAIT	1 595,55 €	1 609,52 €	
CHAMPIGNEUL CHAMPAGNE	4 983,26 €	5 026,91 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
CHANTEMERLE	1 179,98 €	0,00 €	Intègre la CC des Portes de Champagne
CHATILLON SUR MARNE	12 508,64 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
CHATRICES	1 081,09 €	1 090,56 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
CHAUDEFONTAINE	6 880,41 €	6 940,69 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
CHENIERS	0,00 €	1 719,91 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)
CHEPPES LA PRAIRIE	4 029,15 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais

23 DEC. 2013

Communes et groupements de communes

PREFECTURE DE LA MARNE  
D. R. C. L.

Communes	Contribution 2013	Contribution 2014	Modifications au 01 janvier 2014
CHEPY	0,00 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
CHERVILLE	2 239,07 €	2 258,69 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
CLAMANGES	4 640,49 €	4 681,15 €	
CLOYES SUR MARNE	3 217,98 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
CONDE SUR MARNE	9 618,41 €	9 702,67 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
CONNANTRE	6 415,39 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Marnais
CONTAULT LE MAUPAS	1 699,50 €	0,00 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
CORMICY	6 973,09 €	0,00 €	Intègre la CC Nord Champenois
COUPETZ	1 594,59 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
COURLANDON	5 012,24 €	5 056,14 €	
COURTEMONT	1 915,86 €	1 932,65 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
COURTHIEZY	0,00 €	0,00 €	
COURVILLE	7 547,88 €	7 614,01 €	
COUVROT	0,00 €	0,00 €	
CRUGNY	10 771,06 €	10 865,42 €	
CUISLES	2 067,55 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
DOMMARTIN DAMPIERRE	2 758,00 €	2 782,16 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
DOMMARTIN LETTREE	0,00 €	4 550,53 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Europort)
DOMMARTIN SOUS HANS	1 154,63 €	1 164,75 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
DOMPREMY	2 119,43 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
DONTRIEN	3 172,16 €	3 199,95 €	Intègre la CC Rives de la Suippe qui ne prend pas la contribution communale
ECLAIRES	2 219,62 €	0,00 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
ECRIENNES	3 326,13 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
ECURY LE REPOS	1 803,00 €	1 818,80 €	
ECURY SUR COOLE	7 238,54 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
ELISE DAUCOURT	2 636,50 €	2 659,60 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
EPOYE	6 740,18 €	6 799,23 €	Intègre la CC Rives de la Suippe qui ne prend pas la contribution communale
ESCARDES	0,00 €	0,00 €	
ETRECHY	3 249,93 €	3 278,40 €	
FAUX VESIGNEUL	5 703,50 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
FAVRESSE	3 769,71 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
FISMES	24 447,77 €	24 661,94 €	
FLORENT EN ARGONNE	4 236,07 €	4 273,18 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
FONTAINE EN DORMOIS	543,87 €	548,63 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
FRESNE LES REIMS	9 507,00 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne
GERMINON	2 801,44 €	2 825,98 €	
GIGNY BUSSY	4 413,34 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
GIONGES	7 065,03 €	7 126,92 €	
GIVRY LES LOISY	1 470,17 €	1 483,05 €	
GRATREUIL	918,64 €	926,68 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.

Communes	Contribution 2013	Contribution 2014	Modification au 01/01/2014
HANS	3 280,29 €	3 309,03 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
HAUSSIGNEMONT	4 482,52 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
HAUSSIMONT	0,00 €	4 398,95 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Europort)
HAUTEVILLE	0,00 €	3 836,22 €	Ont intégré la Cité de Cnes St Dizier, Der et Blaise qui ne prend pas en charge la contribution communale
HEILTZ LE HUTIER	2 845,55 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
HOURGES	1 734,49 €	1 749,69 €	
ISSE	1 959,14 €	1 976,31 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
JALONS	8 394,58 €	8 468,11 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
JONCHERY SUR VESLE	34 001,67 €	34 299,54 €	
JONQUERY	1 588,18 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
JUVIGNY	13 666,51 €	13 786,23 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
LANDRICOURT	0,00 €	2 412,75 €	Ont intégré la Cité de Cnes St Dizier, Der et Blaise qui ne prend pas en charge la contribution communale
LA NEUVILLE AU PONT	7 702,27 €	7 769,75 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
LARZICOURT	6 491,10 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
LAVANNES	10 134,40 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne
LE CHEMIN	1 035,56 €	0,00 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
LE GAULT SOIGNY	7 891,96 €	0,00 €	Intègre la CC Brie Champenoise
LE MESNIL SUR OGER	23 873,47 €	24 082,61 €	
LES CHARMONTOIS	4 342,27 €	4 380,31 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
LES GRANDES LOGES	0,00 €	0,00 €	
LENHARREE	0,00 €	3 257,99 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Europort)
LINTHES	2 556,15 €	0,00 €	Intègre la CC des Coteaux Sézannais
LOISY EN BRIE	4 458,22 €	4 497,27 €	
LUXEMONT VILLOTTE	8 009,09 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
MAFFRECOURT	1 170,18 €	1 180,43 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
MAGNEUX	4 247,37 €	4 284,58 €	
MAIRY SUR MARNE	11 574,40 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
MALMY	578,22 €	583,28 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
MARGERIE HANCOURT	0,00 €	0,00 €	
MASSIGES	2 654,45 €	2 677,71 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
MATIGNICOURT GONCOURT	2 740,41 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
MATOUQUES	11 925,47 €	12 029,94 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
MERLAUT	5 722,90 €	0,00 €	Intégrée à CC Cotes de Champagne et Saulx
MINAUCOURT LE MESNIL LES HURLUS	1 908,73 €	1 925,45 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
MŒURS VERDEY	6 065,16 €	0,00 €	Intègre la CC des Coteaux Sézannais
MOIREMONT	3 760,01 €	3 792,95 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne.+ Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
MONDEMENT MONTGIVROUX	1 795,26 €	0,00 €	Intègre la CC des Coteaux Sézannais
MONT SUR COURVILLE	1 748,02 €	1 763,33 €	

Communes	Contribution 2013	Contribution 2014	Modifications au 01/01/2014 M.C. L.
MONTEPREUX	0,00 €	1 391,04 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)
MONTIGNY SUR VESLE	7 332,82 €	7 397,05 €	
MOSLINS	0,00 €	3 791,52 €	Quitte la CC des Trois Côteaux pour la CC Région de Vertus qui ne prend pas la compétence incendie
NOGENT L'ABESSE	8 305,55 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne
NORROIS	2 519,07 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
NUISEMENT SUR COOLE	5 650,03 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
OGER	10 732,43 €	10 826,45 €	
OLIZY	2 826,01 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
OMEY	0,00 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
ORCONTE	8 351,94 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
PASSAVANT EN ARGONNE	4 325,55 €	4 363,44 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
PASSY GRIGNY	7 684,14 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
PEVY	4 271,11 €	4 308,52 €	
PIERRE MORAINS	2 201,81 €	2 221,09 €	
POCANCY	4 240,19 €	4 277,34 €	Intègre la CC de la Région de Vertus qui ne prend pas la compétence incendie
POGNY	0,00 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
POUILLON	9 634,08 €	0,00 €	Intègre la CC Nord Champenoise
PROSNES	0,00 €	4 457,85 €	Intègre la CC Rives de la Suipe qui ne prend pas la contribution communale
PROUILLY	9 587,94 €	9 671,94 €	
REUIL	0,00 €	0,00 €	
RIEUX	3 022,95 €	0,00 €	Intègre la CC Brie Champenoise
ROMAIN	6 309,40 €	6 364,67 €	
ROUFFY	2 092,13 €	2 019,67 €	
ROUVROY RIPONT	161,77 €	163,19 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
SAINT EULIEN	7 014,34 €	7 075,79 €	
SAINT GERMAIN LA VILLE	0,00 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
SAINT GILLES	3 069,49 €	3 096,38 €	
SAINT LUMIER LA POPULEUSE	771,51 €	0,00 €	Intègre la CC Saux et Bruzenelle
SAINT MARD LES ROUFFY	2 573,59 €	2 596,13 €	
SAINT MARTIN AUX CHAMPS	2 042,95 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
SAINT MARTIN L'HEUREUX	1 867,74 €	1 884,10 €	Intègre la CC Rives de la Suipe qui ne prend pas la contribution communale
SAINT PIERRE	3 947,57 €	3 982,15 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
SAINT QUENTIN LE VERGER	2 599,62 €	0,00 €	Intègre la CC du Pays d'Anglure
SAINT QUENTIN SUR COOLE	1 372,87 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
SAINT SOUplet SUR PY	2 870,06 €	2 895,20 €	Intègre la CC Rives de la Suipe qui ne prend pas la contribution communale
SAINT THOMAS EN ARGONNE	1 087,65 €	1 097,18 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
SAINT VRAIN	0,00 €	4 437,00 €	Ont intégré la Cité de Cnes St Dizer, Der et Blaise qui ne prend pas en charge la contribution communale
SAINTE MENEHOULD	34 823,47 €	35 128,53 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
SAPIGNICOURT	0,00 €	877,90 €	Ont intégré la Cité de Cnes St Dizer, Der et Blaise qui ne prend pas en charge la contribution communale
SCRUPY	2 334,60 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
SERVON MELZICOURT	2 457,81 €	2 479,34 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
SOGNY AUX MOULINS	3 692,34 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
SOMME BIONNE	1 847,17 €	1 863,35 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
SOMMESOUS	0,00 €	5 697,85 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)
SOUDE	0,00 €	3 244,20 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)

Communes	Contribution 2013	Contribution 2014	PRÉFECTURE DE LA MARNE Modifications au 01/01/2014
SOUDRON	0,00 €	3 753,48 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)
SOULIERES	2 181,10 €	2 200,21 €	
THIBIE	6 139,27 €	6 193,06 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
THIEBLEMONT FAREMONT	11 438,01 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
TOGNY AUX BOEUFs	3 839,05 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
TRECON	1 651,91 €	1 666,39 €	
TROIS FONTAINES L'ABBAYE	0,00 €	1 266,50 €	Ont intégré la Cité de Cnes St Dizier, Der et Blaise qui ne prend pas en charge la contribution communale
UNCHAIR	2 810,45 €	2 835,07 €	
VAL DES MARAIS	10 649,81 €	10 743,11 €	
VALMY	5 135,87 €	5 180,86 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
VANDEUIL	4 023,62 €	4 058,87 €	
VANDIERES	7 493,61 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
VASSIMONT ET CHAPELAINE	0,00 €	1 430,64 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)
VATRY	0,00 €	2 768,98 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale (anciennement rattachée à la Cité de Cnes de l'Euport)
VAUDESINCOURT	2 422,26 €	2 443,48 €	Intègre la CC Rives de la Suippe qui ne prend pas la contribution communale
VELYE	1 709,03 €	1 724,00 €	
VENTELAY	3 831,87 €	3 966,32 €	
VERRIERES	7 337,88 €	7 402,16 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
VERT TOULON	6 622,90 €	6 680,92 €	
VERTUS	8 173,89 €	8 245,49 €	
VESIGNEUL SUR MARNE	0,00 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
VIENNE LA VILLE	3 754,12 €	3 787,01 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
VIENNE LE CHATEAU	8 791,40 €	8 868,42 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
VILLE SUR TOURBE	4 381,25 €	4 419,63 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
VILLENEUVE LA LIONNE	0,00 €	0,00 €	
VILLENEUVE RENNEVILLE CHEVIGNY	5 492,75 €	5 540,87 €	
VILLERS AUX BOIS	5 473,04 €	5 520,98 €	
VILLERS EN ARGONNE	4 651,79 €	4 692,54 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
VILLERS FRANQUEUX	6 043,57 €	0,00 €	Intègre la CC Nord Champenois
VILLERS LE CHATEAU	5 523,07 €	5 571,45 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
VILLERS MARMERY	7 873,77 €	0,00 €	Intègre la CC Vesie et Coteaux de la Montagne de Reims
VILLERS SOUS CHATILLON	0,00 €	0,00 €	
VILLESENEUX	3 427,96 €	3 457,99 €	
VIRGINY	1 862,82 €	1 879,13 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.
VITRY LA VILLE	7 009,45 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châlonnais
VOIPREUX	3 823,70 €	3 857,20 €	
VOUILLERS	0,00 €	4 409,43 €	Ont intégré la Cité de Cnes St Dizier, Der et Blaise qui ne prend pas en charge la contribution communale
VOUZY	4 483,26 €	4 522,54 €	
VRAUX	7 402,66 €	7 467,51 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend en charge pas la contribution communale
WARGEMOULIN HURLUS	1 008,06 €	1 016,89 €	Intègre la CC de l'Argonne Champenoise qui reprend les compétences exercées par les CC de la Région de Sainte-Menehould, de Ville sur Tourbe, de Givry en Argonne et du SIDI Sud Argonne, + Cemay en Dormois + Les Charmontois. Seuls la CC de Givry en Argonne et le SIDI SA avaient pris la compétence incendie dans leurs statuts.

Commune	Contribution 2013	Contribution 2014	Modifications au 01/01/2014
WITRY LES REIMS	74 071,46 €	0,00 €	Intègre la CC Beine Bourgogne

23 DEC. 2013

Communes	Contribution 2013	Contribution 2014	PREFECTURE DE LA MARNE Modifications au 01 Janvier 2014
Groupements de communes	Contribution 2013	Contribution 2014	Modifications au 01 Janvier 2014
Cté d'agglom. de Châlons-en Ch.Cités en Champa	4 972 154,97 €	5 015 712,48 €	
Cté d'agglom. REIMS Métropole	9 993 293,13 €	10 080 837,26 €	
Cté de Cnes Ardre et Châtillonnais	0,00 €	66 355,19 €	Fusion CC Ardre et Tardenois - CC du Châtillonnais - SIDI la Neuville aux Larris
Cté de Cnes Ardre et Tardenois	16 069,73 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
Cté de Cnes Beine Bourgogne	0,00 €	154 861,96 €	Intègre les communes de Beine Nauroy-Berru-Bourgogne-Caurel-Fresne les Reims-Lavannes-Nogent L'Abbesse-Witry les Reims
Cté de Cnes Bocage Champenois	20 756,43 €	0,00 €	Intègre la CC Perthois Bocage et Der
Cté de Cnes Brie Champenoise	73 884,77 €	85 542,55 €	+ Le Gault Soigny + Rieux
Cté de Cnes Brie des Etangs	38 304,52 €	38 640,08 €	
Cté de Cnes Champagne et Saulx	53 047,76 €	0,00 €	Intégrée à CC Côtes de Champagne et Saulx
Cté de Cnes Champagne Vesle	195 671,97 €	197 386,10 €	
Cté de Cnes Colline	21 403,48 €	0,00 €	Intègre la CC Nord Champenois
Cté de Cnes Coteaux de la Marne	117 796,57 €	118 828,50 €	
Cté de Cnes Coteaux Sézannais	94 463,91 €	105 799,26 €	+ Linthes + Mœurs Verdey + Mondement Montgivaux
Cté de Cnes Côtes de Champagne et Saulx	0,00 €	144 755,10 €	Fusion CC Champagne et Saulx et CC Côtes de Champagne et CC Saint Amand sur Fion et CC Trois Rivières et de Meulaut
Cté de Cnes Côtes de Champagne	39 231,08 €	0,00 €	Intégrée à CC Cotes de Champagne et Saulx
Cté de Cnes Deux Coteaux	62 013,67 €	0,00 €	Intègre la CC Nord Champenois
Cté de Cnes deux Vallées	87 242,97 €	88 007,24 €	
Cté de Cnes Epemay pays de Champagne	2 179 101,17 €	2 236 397,16 €	+ CC Trois Coteaux (sauf Moslins)
Cté de Cnes Europort	37 917,02 €	0,00 €	Intègre la CAC au 01/01/2014 qui ne prend pas en charge la contribution communale, celle-ci est répartie sur chacune des communes de l'ancienne Cité de Cnes de l'Europort (Bussy Lettrée, Cheniers, Dommartin Lettrée, Haussimont, Lenharée, Montéproux, Sommesous, Soudé, Soudron, Vassimont et Chapetaine, Vatou)
Cté de Cnes Forêts et Coteaux de la Grande Montagne	61 374,23 €	0,00 €	Intègre la CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims
Cté de Cnes Grande Vallée de la Marne	229 797,70 €	231 810,79 €	
Cté de Cnes Massif	21 007,54 €	0,00 €	Intègre la CC Nord Champenois
Cté de Cnes Mont de Berru	0,00 €	0,00 €	
Cté de Cnes Mont de Noix	19 516,06 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châtillonnais
Cté de Cnes Mont Moret	0,00 €	0,00 €	
Cté de Cnes Nord Champenois	0,00 €	135 398,94 €	Fusion CC de la petite montagne + CC de la Colline + CC des Deux Coteaux + CC du Massif (sauf Chenay)
Cté de Cnes Pays d'Anglure	73 547,96 €	79 081,64 €	+ Baudement + St Quentin le Verger
Cté de Cnes Portes de Champagne	32 833,06 €	34 311,00 €	+ Chantemerle
Cté de Cnes Quatre Vallées	0,00 €	0,00 €	
Cté de Cnes Région de Moumelson	75 200,54 €	75 859,32 €	
Cté de Cnes Région de l'Argonne Champenoise	0,00 €	20 757,46 €	Fusion CC Région de Sainte Ménéhould + CC Ville sur Tourbe + CC Givry en Argonne + SIDI Sud Argonne
Cté de Cnes Région Suippes et Sources Vesle	0,00 €	114 024,97 €	Fusion CC Région de Suippes et CC Sources de la Vesle
Cté de Cnes Région de Suippes	69 694,19 €	0,00 €	Intègre la CC Région Suippes et Sources Vesle
Cté de Cnes Rives de Prosne et Vesle	21 746,96 €	0,00 €	Intègre la CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims
Cté de Cnes Perthois Bocage et Der	0,00 €	87 575,84 €	fusion CC Bocage Champenois, Marne et Orconté, Val de Bruxenelle et Perthois
Cté de Cnes Saint Amand sur Fion	19 757,80 €	0,00 €	Intégrée à CC Cotes de Champagne et Saulx
Cté de Cnes Saint-Dizier - Der et Blaise	17 920,16 €	0,00 €	
Cté de Cnes Saulx et Bruxenelle	73 306,86 €	78 729,75 €	+ Blesme + St Lumier la Populeuse
Cté de Cnes Sources de la Vesle	43 340,56 €	0,00 €	Intègre la CC Région Suippes et Sources Vesle
Cté de Cnes Sud Châtillonnais	0,00 €	122 124,84 €	fusion CC Mont de Noix + CC Vallée de la Craie + CC Vallée de la Coole + CC de la Guenelle
Cté de Cnes Sud Marnais	65 020,48 €	72 061,67 €	Intégration de Connantre
Cté de Cnes Taissy	0,00 €	0,00 €	
Cté de Cnes Trois Coteaux	41 633,23 €	0,00 €	Intègre la CC Epemay Pays de Champagne
Cté de Cnes Trois Rivières	25 738,48 €	0,00 €	Intégrée à CC Côtes de Champagne et Saulx
Cté de Cnes de la Vallée de la Craie	41 220,60 €	0,00 €	Intègre la CC Sud Châtillonnais
Cté de Cnes Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims	0,00 €	164 136,34 €	fusion CC Forêt et Coteaux de la Grande Montagne + CC Vesle Montagne de Reims + CC Rives Prosnes et Vesle (sauf Prosnes) + Villers-Marmery
Cté de Cnes Vesle-Montagne de Reims	76 135,13 €	0,00 €	Intègre la CC Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims
Cté de Cnes Vitry Champagne et Der	1 218 218,58 €	1 228 890,53 €	
SIDI Neuville aux Larris	10 852,84 €	0,00 €	Intègre la CC Ardre et Châtillonnais
SIDI Sud Argonne	14 352,04 €	0,00 €	fusion CC de la Région de Ste Ménéhould - CC de Ville s/ Tourbe - CC de Givry en Argonne
SIDI Vallée de la Suippe	48 716,22 €	49 142,99 €	
<b>TOTAL</b>	<b>21 267 016,14 €</b>	<b>21 483 316,22 €</b>	

Participation des communes ou des groupements  
de communes au financement des casernements

29 OCT 2013

PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D. R. C. L.

Communes ou Groupements de communes	Part Casernement 2013	Part Casernement 2014
-------------------------------------	-----------------------	-----------------------

**CASERNEMENT DE LA CHAUSSEE SUR MARNE****Annuités**

CC Vitry Champagne Der (Ablancourt, Aulnay l'Aître, La Chaussée/Marne, Songy)	7 163,38 €	7 163,38 €
Cté de Cnes Sud Châlonnais (Cheppes la Prairie)	840,76 €	840,76 €
Cté de Cnes Sud Châlonnais (Cté de Cnes du Mont de Noix)	3 714,51 €	3 714,51 €
Cté de Cnes Sud Châlonnais (Pogny)	3 136,66 €	3 136,66 €
Cté de Cnes Sud Châlonnais (St Martin aux Champs)	457,35 €	457,35 €
Cté de Cnes Sud Châlonnais (Togny aux Bœufs)	606,15 €	606,15 €
Cté de Cnes Sud Châlonnais (Vitry-la-Ville)	1 721,69 €	1 721,69 €
Cté de Cnes Côtes de Champagne et Saulx (Cté de Cnes St Amand s/ Fion)	4 128,04 €	4 128,04 €

**Capital**

Cté de Cnes de Vitry Champagne Der (Soulanges)	Soldée	Soldée
Cté de Cnes Sud Châlonnais (Omey)	Soldée	Soldée
Cté de Cnes Sud Châlonnais (Vésigneul s/ Marne)	Soldée	Soldée

**CASERNEMENT D'ESTERNAY****Annuités**

Cté de Cnes des Portes de Champagne	36 835,65 €	36 835,65 €
Cté de Cnes des Portes de Champagne (Escardes)	0,00 €	0,00 €
Cté de Cnes du Pays d'Anglure (Potangis)	602,95 €	602,95 €

**Capital**

Cté de Cnes des Coteaux Sézannais (Le Meix St Epoint)	Soldée	Soldée
Chantemerle	Soldée	Soldée

**CASERNEMENT DE FERRE CHAMPENOISE****Annuités**

Cté de Cnes de Brie des Etangs (Coizard-Joches)	834,65 €	834,65 €
Cté de Cnes Sud Marnais (Connantre)	10 625,16 €	10 625,16 €
Cté de Cnes de la Région de Vertus (Ecury le Repos)	429,60 €	429,60 €

**Capital**

Cté de Cnes du Pays d'Anglure (Courcemain)	Soldée	Soldée
Cté de Cnes du Sud Marnais	Soldée	Soldée

**CASERNEMENT DE MONTMIRAIL****Capital**

Cté de Cnes de la Brie Champenoise	Soldée	Soldée
Cté de Cnes de la Brie Champenoise (Le Gault Soigny)	Soldée	Soldée
Cté de Cnes de la Brie Champenoise (Rieux)	Soldée	Soldée

**CASERNEMENT DE SOMMESOUS****Annuités**

Cté de Cnes Sud Châlonnais (Faux Vésigneul)	3 084,62 €	3 084,62 €
CC de Vitry Champagne Der (Cté de Cnes des Quatre Vallées)	3 659,12 €	3 659,12 €

**Capital**

Cté d'Agglom. De Châlons (Cté de Cnes de l'Europort)	Soldée	Soldée
--	--------	--------

**CASERNEMENT DE DORMANS****Annuités**

Cté de Cnes Ardre et Châtillonnais (Châtillon-sur-Marne)	3 691,82 €	3 691,82 €
Cté de Cnes des Coteaux de la Marne (Courthiezy)	1 322,08 €	1 322,08 €
Cté de Cnes Ardre et Châtillonnais (Passy Grigny)	1 578,22 €	1 578,22 €
Cté de Cnes Ardre et Châtillonnais (Vandières)	1 366,79 €	1 366,79 €
Cté de Cnes des Coteaux de la Marne	43 590,62 €	43 590,62 €

**Capital**

Cté Cnes des Deux Vallées (Binson et Orquigny)	Soldée	Soldée
Cté de Cnes des Deux Vallées (REUIL)	Soldée	Soldée
Cté de Cnes des Deux Vallées (Villers sous Châtillon)	Soldée	Soldée



**Participation des communes ou des groupements  
de communes au financement des casernements**

ACTE REÇU LE

29 DECL 2013

PREFECTURE DE LA MARNE  
D.R.C.L.

Communes ou Groupements de communes	Part Casernement 2013	Part Casernement 2014
-------------------------------------	-----------------------	-----------------------

**CASERNEMENT DE FISMES****Annuités**

Baslieux les Fismes	917,29 €	917,29 €
Breuil sur Vesle	1 150,12 €	1 150,12 €
Courlandon	1 411,60 €	1 411,60 €
Courville	1 885,73 €	1 885,73 €
Crugny	3 098,42 €	3 098,42 €
Magneux	917,64 €	917,64 €
Mont sur Courville	510,82 €	510,82 €
Montigny sur Vesle	2 270,86 €	2 270,86 €
Romain	1 552,73 €	1 552,73 €
Saint Gilles	1 100,77 €	1 100,77 €
Unchair	829,56 €	829,56 €
Vandeuil	1 187,51 €	1 187,51 €
Ventelay	1 150,24 €	1 150,24 €

**Capital**

Arcis le Ponsart	Soldée	Soldée
Cté de Cnes Champagne Vesle (SAVIGNY/A-SERZY ET PRIN)	Soldée	Soldée
Fismes	Soldée	Soldée
Hourges	Soldée	Soldée

**CASERNEMENT DE VERTUS****Capital**

Pocancy	Soldée	Soldée
Cté de Cnes de la Région de VERTUS	Soldée	Soldée

<b>TOTAL CASERNEMENT</b>	<b>147 373,11 €</b>	<b>147 373,11 €</b>
<b>TOTAL CONTINGENT</b>	<b>21 267 010,08 €</b>	<b>21 453 315,22 €</b>
<b>TOTAL CONTINGENT PLUS CASERNEMENT</b>	<b>21 414 383,19 €</b>	<b>21 600 688,33 €</b>